

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 décembre 2024**2024-42**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 9 décembre 2024

Le neuf décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 3 décembre deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GUENEZ Frédéric, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. MASSON Alain, M VALLIN Jérôme, M. CAMPBELL Marc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent,

Procuration :

Mme Cordonnier Bernadette donne procuration à M DUMONT Christophe

M DELATTRE Régis donne procuration à M MUSIAL Christian

Étaient excusés :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M DEREIGNAUCOURT Eric, M. DELATTRE Régis, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, Mme LAISNE Geneviève, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES Daniel, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 décembre 2024

2024-42

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché d'exploitation du CVO (2021-AO-01)

Considérant que le marché 2022-AO-01 a été attribué à la société VARET (délibération n°2021-1)

Considérant que depuis la mise en service du CVO, le montant correspondant à la valorisation du compost, produit sur l'installation, venait en déduction de la facture d'exploitation.

Considérant que l'avenant n°1 vise à modifier cette pratique en proposant, à l'exploitant, de rétrocéder le montant correspondant à la valorisation, via des bordereaux mensuels de recettes indexés sur le tonnage mensuel évacué.

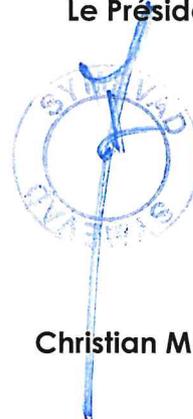
Considérant que l'avenant n° 1 n'a aucune incidence financière

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

SYMEVAD – Comité Syndical du 9 décembre 2024**2024-42****Le Comité Syndical décide :****Article 1** : d'autoriser le Président à signer les avenants n°1 au marché
2021-AO-01

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	2
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président**Christian MUSIAL**